



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 juillet 2020 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéo conférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéo conférence.

La séance est ouverte à 20 heures.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Sylvie Riopel, décédée le 29 mai à l'âge de 59 ans;
- monsieur Bertrand Tremblay, décédé le 5 juin à l'âge de 90 ans;
- madame Lyse Paquette, décédée le 22 juin à l'âge de 86 ans;
- monsieur André St-Pierre, décédé le 25 juin à l'âge de 68 ans.

RÉSOLUTION 2020-07-270 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de l'interdiction de rassemblements intérieurs.

La présidente répond à toutes les questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**RÉSOLUTION 2020-07-271
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 808, RUE DE CHAMBORD – ZONE R-1 254 – DOSSIER 2004-DM-401**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 107 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 808, rue de Chambord, dans la zone R-1 254.

En conformité avec l'arrêté 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 autorisant les municipalités à désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une procédure de consultation écrite et en conformité avec la résolution 2020-04-154 adoptée le 7 avril 2020 en ce sens, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 17 juin 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,17 mètres la marge latérale nord-ouest entre le bâtiment situé sur le lot 2 107 641 du cadastre du Québec, au 808, rue de Chambord et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,33 mètre, soit 7,33 %, inférieure à la marge minimale de 4,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 254.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-272
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 470, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONES R-2 209-1 ET R-1 210-3 –
DOSSIER 2005-DM-402**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 4 119 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 470, chemin de la Grande-Côte, dans les zones R-2 209-1 et R-1 210-3.

En conformité avec l'arrêté 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 autorisant les municipalités à désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une procédure de consultation écrite et en conformité avec la résolution 2020-04-154 adoptée le 7 avril 2020 en ce sens, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 17 juin 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 80,9 m² la superficie maximale du garage isolé et de l'abri d'auto attenant pour la propriété située sur le lot 4 119 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 470, chemin de la Grande-Côte, représentant une dérogation de 5,9 m², soit 8 % supérieure à la superficie maximale de 75 m² prescrite à l'article 103 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-273
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 1, AVENUE DES MILLE-ÎLES – ZONE R-1 308 – DOSSIER 2005-DM-403

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 109 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 1, avenue des Mille-Îles, dans la zone R-1 308.

En conformité avec l'arrêté 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 autorisant les municipalités à désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une procédure de consultation écrite et en conformité avec la résolution 2020-04-154 adoptée le 7 avril 2020 en ce sens, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 17 juin 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,01 mètre la marge latérale gauche entre le bâtiment situé sur le lot 2 109 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, au 1, avenue des Mille-Îles et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,19 mètre, soit 15,8 %, inférieure à la marge minimale de 1,20 mètre prescrite à l'article 255 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour une résidence familiale isolée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-274
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 800-804, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
R-2 257 – DOSSIER 2005-DM-404**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 107 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux 800-804, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone R-2 257.

En conformité avec l'arrêté 2020-08 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 autorisant les municipalités à désigner le traitement des demandes de dérogations mineures comme « acte prioritaire » afin de remplacer la procédure d'audition en personne par une procédure de consultation écrite et en conformité avec la résolution 2020-04-154 adoptée le 7 avril 2020 en ce sens, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 17 juin 2020.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,77 mètres la distance entre les deux accès aux cases de stationnement du bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 107 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux 800-804, boulevard de la Grande-Allée, représentant une dérogation de 1,23 mètre, soit 20,5 %, inférieure à la distance minimale de 6 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.

DE permettre l'aménagement des cases de stationnement l'une derrière l'autre pour cette propriété, représentant une dérogation à l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-275
PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-276
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-005 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-005 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

De remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-277
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-083 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de Règlement RV-1441-083 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

De remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-278
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1443-001 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1443-001 modifiant le Règlement RV-1443 sur le lotissement pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

De remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-279
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1444-011 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1444-011 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville suite à l'entrée en vigueur de son règlement 19-01.

De remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-280
RÈGLEMENT RV-1686 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal du 2 juin 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1686 décrétant des travaux de réfection de pavage à divers endroits dans la municipalité et leur financement par emprunt, au montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-281
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement par consultation écrite du 10 au 25 juin 2020 sur les règlements suivants :

Règlement RV-1676 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements et leur financement par emprunt;

Règlement RV-1683 décrétant des travaux de pavage sur la rue Ambroise-Lafortune et sur la rue Doris-Lussier tronçon I et un emprunt à cette fin;

Règlement RV-1685 décrétant des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale et un emprunt à cette fin.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-07-282
RÈGLEMENT RV-1268-8**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1268-8 modifiant le Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-07-283
RÈGLEMENT RV-1687**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1687 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-07-284
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 mai au 11 juin 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-285
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020 montrant un total des activités de 3 570 267,79 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-286
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 17 juin 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le même jour, montrant un montant payable total de 494 485,50 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-287
**TAXES FONCIÈRES ET DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES –
PROLONGATION DE LA MODIFICATION TEMPORAIRE DU TAUX
D'INTÉRÊT**

ATTENDU que l'article 8 du Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations prévoit que le taux d'intérêt applicable aux taxes et créances impayées est décrété par résolution;

ATTENDU que la résolution 2003-12-726 établit le taux d'intérêt sur tous les comptes en souffrance dus à la Ville à 18 %;

ATTENDU que la résolution 2020-04-143 établit à 0 % le taux d'intérêt exigible sur les taxes foncières et droits sur les mutations immobilières impayés pour la période d'imposition 2020, entre le 24 mars et le 6 juillet 2020;

ATTENDU que conseil municipal désire prolonger la période d'allègement du fardeau fiscal de ses contribuables vu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE maintenir à 0 % le taux d'intérêt exigible sur les taxes foncières et droits sur les mutations immobilières impayés pour la période d'imposition 2020 jusqu'au 5 octobre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-288
**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 22 JUILLET 2020 AU MONTANT DE
8 828 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 828 000 \$ qui sera réalisé le 22 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1205	136 200 \$
RV-1243	4 300 \$
RV-1267	17 200 \$
RV-1270	45 200 \$
RV-1296	445 700 \$
RV-1299	262 300 \$
RV-1300	714 500 \$
RV-1314	8 800 \$
RV-1332	16 500 \$
RV-1341	3 100 \$
RV-1320	36 500 \$
RV-1375.1	265 500 \$
RV-1376.1	128 600 \$
RV-1377.1	265 200 \$
RV-1382	77 400 \$
RV-1393	235 300 \$
RV-1455	308 700 \$
RV-1367	289 500 \$
RV-1453	52 500 \$
RV-1469	32 800 \$
RV-1491	35 900 \$
RV-1499	21 000 \$
RV-1523	66 400 \$
RV-1541	12 300 \$
RV-1547	55 300 \$
RV-1551	260 100 \$
RV-1557	108 000 \$
RV-1562	9 000 \$
RV-1563	143 100 \$
RV-1643	2 000 000 \$
RV-1644	50 000 \$
RV-1654	619 100 \$
RV-1657	2 000 000 \$
RV-1658	102 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1643 et RV-1657, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand avait en date du 21 juillet 2020, un emprunt au montant de 4 079 000 \$, sur un emprunt original de 11 242 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562 et RV-1563;

ATTENDU que, en date du 21 juillet 2020, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 juillet 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562 et RV-1563;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1^o les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 juillet 2020;

2^o les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;

3^o les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4^o les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5^o CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6^o CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7^o CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10421
206 BOUL LABELLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC
J7E 2X7

8° les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1643 et RV-1657 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 juillet 2020, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1205, RV-1243, RV-1267, RV-1270, RV-1296, RV-1299, RV-1300, RV-1314, RV-1332, RV-1341, RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1382, RV-1393, RV-1455, RV-1367, RV-1453, RV-1469, RV-1491, RV-1499, RV-1523, RV-1541, RV-1547, RV-1551, RV-1557, RV-1562 et RV-1563, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-289
SOUSSIONS – ENTRETIEN MÉCANIQUE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES
DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CONTRAT 2020-1767

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'entretien mécanique de la flotte de véhicules du Service de sécurité incendie, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	TAUX HORAIRE (taxes incluses)
Service Mécanique Mobile S.D. inc. 420, chemin de la Côte Sud, porte A Boisbriand (Québec) J7E 4H5	97,73 \$

ATTENDU que l'offre de Service Mécanique Mobile S.D. inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 17 juin 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture de la soumission dressé en date du 16 juin 2020.

De rejeter la soumission reçue et d'autoriser le Service de sécurité incendie à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-290
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE DEUX CAMIONS DE 10 ROUES AVEC
ÉQUIPEMENTS – CONTRAT 2020-1773**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de deux camions de 10 roues avec équipements, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Équipements Lourds Papineau inc. 1186, Route 321 Nord, C.P. 5040 Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0	602 387,35 \$
Camions Excellence Peterbilt inc. 4205, autoroute Chomedey Laval (Québec) H7P 0A8	608 886,10 \$
W. Côté & Fils ltée 19, rue Côté Mercier (Québec) J6R 2B9	616 668,44 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 juin 2020;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 20 avril 2020.

De rejeter les soumissions reçues et d'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-291
COMMUNICATIONS DES CITOYENS AUX ÉLUS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

DE prévoir que les communications des citoyens aux élus empruntant le site Internet de la Ville soient transmises directement et uniquement à l' élu désigné qui verra à répondre aux citoyens.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet et les conseillers, François Côté, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Votent contre : les conseillers Érick Rémy, Jean-François Hecq et la conseillère Karine Laramée.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2020-07-292
BAIL AVEC CHALET COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE DE MAI INC. –
MODIFICATION**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet de modification du bail conclu avec Chalet communautaire de l'Île de Mai inc, dont copie a été publiée au bureau de la publicité de Terrebonne sous le numéro 1 309 585, afin de restreindre sa portée sur la partie des lots 2 109 439 et 4 459 435 du cadastre du Québec constituée du terrain de tennis et du chalet communautaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-293
ÉQUIPEMENT DE SOCCER – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION DU SPORT ET DU PLEIN AIR (ASPA) DE SAINT-
EUSTACHE INC, VILLE DE DEUX-MONTAGNES ET FC DE LA SEIGNEURIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc., la Ville de Deux-Montagnes et FC de la Seigneurie ayant trait à la prise en charge du paiement de l'équipement de soccer.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-294
ACQUISITION DE MOBIPODES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser l'acquisition de quatre mobipodes « GEEBEE » par l'entremise de l'organisme IVÉO Expérimentation d'innovations.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-927-02-760.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-295
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux admissibles sur le boulevard de la Grande-Allée dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » du Programme d'aide à la voirie locale.

DE confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités établies à défaut de quoi l'aide financière accordée devra être restituée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-296
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 609 937 DU CADASTRE DU
QUÉBEC (CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE) – DOSSIER 1965**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver la cession par monsieur Gustave Goulet à la Ville d'une partie du lot 5 609 937 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7 992 mètres carrés selon les modalités prévues à l'offre de cession signée par la représentante du cédant en date du 9 juin 2020.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-297
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 10 juin 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-298
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2020 montrant un total mensuel de 3 479 812 \$ et un cumulatif annuel de 19 960 741 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-299
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 119, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE
R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 portant le numéro R-20-CU-4315 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 396 du cadastre du Québec au 119, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-IF le 20 mai 2020;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres le 13 mai 2020;
- simulations visuelles et perspectives reçues le 19 mai 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-300
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 116, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE
R-1 205**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 portant le numéro R-20-CU-4314 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 2 109 434 du cadastre du Québec au 116, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par MG Design Architecture le 11 mars 2020;

- plan d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre le 29 avril 2020;
- plan d'aménagement paysager préparé par G. Henry, Hurbain architecture de paysage le 27 avril 2020;
- simulations visuelles préparées par MG Design Architecture le 11 mars 2020;
- panneau des échantillons daté du 11 mars 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-301
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PERMIS DE
CONSTRUCTION – DISTRICT 23, PHASE 2 – 6485, RUE DORIS-LUSSIER –
ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 portant le numéro R-20-CU-4316 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification du permis de construction de la phase 2 du projet District 23 à être érigée sur le lot 5 670 938 du cadastre du Québec au 6485, rue Doris-Lussier dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par DKA Architectes le 14 mai 2020;
- lettre justificative préparée par DKA Architectes le 14 mai 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-302
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À
L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – BÂTIMENT COMMERCIAL – GESTION
LAQUERRE ET VARENNES – 406, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE
C-2 213**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 portant le numéro R-20-CU-4317 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de modification de l'aménagement du terrain pour le bâtiment commercial situé au 406, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'aménagement paysager préparé par Beaupré et Associés le 29 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-303
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – 3060-3066 ET 3070-3078,
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 portant le numéro R-20-CU-4311 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept d'affichage d'enseignes murales et détachée pour le bâtiment commercial situé aux 3060-3066 et 3070-3078, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage, détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage (enseignes murales) préparé par Enseignes ESM le 30 janvier 2020;
- concept d'affichage (enseigne détachée) préparé par Enseignes ESM révisé le 13 mai 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-304
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 15 MARS 2020 AU 6 JUIN 2020

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 15 mars 2020 au 6 juin 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2020-07-305
EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE, DIVISION DES BÂTIMENTS ET DE LA
CONCEPTION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'engager monsieur Mathieu Jodoin, à l'essai, au poste de contremaître, division des bâtiments et de la conception, cadre régulier à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 8 juillet 2020, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-306
EMBAUCHE – GREFFIÈRE SUPPLÉANTE ET JUGE DE PAIX AU SERVICE
JURIDIQUE ET GREFFE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'engager madame Héloïse Villeneuve, à l'essai, au poste de greffière suppléante et juge de paix, cadre temporaire à temps complet au Service juridique et Greffe, à compter du 20 juillet 2020, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-307
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 59 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 59 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux mesures temporaires liées au coronavirus (COVID-19, SARS-CoV-2) pour les salariés cols blancs de la bibliothèque du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-07-308
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 60 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 60 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au poste temporaire de commis au Service de loisirs et au poste temporaire de deuxième secrétaire au Service de sécurité incendie.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions reçues par écrit n'a trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2020-07-309 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 21 h 30.

Adoptée